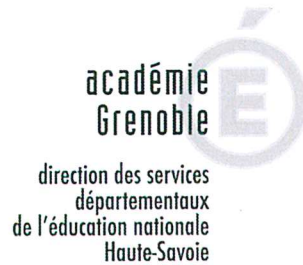




PRÉFET
DE
HAUTE-SAVOIE



Annecy, le 30 avril 2020

Madame, Monsieur,

Depuis le 16 mars, les écoles sont fermées et votre enfant a pu bénéficier de la continuité pédagogique mise en œuvre à distance par les enseignants. Cette décision reposait sur une priorité de santé publique visant à endiguer la propagation de l'épidémie. Le même impératif de sécurité sanitaire doit guider les modalités de sortie du confinement permettant le retour réussi des enfants sur le chemin de l'école qui reste un enjeu important pour chacun.

Suite aux annonces du Président de la République, le premier ministre, a présenté le 28 avril l'ensemble de la stratégie nationale du dé-confinement. Dans le respect des consignes fournies par les autorités sanitaires, le ministre de l'éducation nationale a diffusé aux académies les éléments de cadrage de la réouverture des écoles et établissements. Cette stratégie se décline selon les territoires dans le cadre de concertations associant le préfet, la directrice académique des services de l'éducation nationale, le président de l'association des maires et le président de l'association des maires ruraux.

Les travaux conduits par les inspecteurs de l'éducation nationale, les directeurs et les maires ont permis d'identifier dans chaque école les mesures à prendre pour garantir la sécurité sanitaire des enfants et des adultes, en référence aux préconisations nationales déclinées dans un protocole : nettoyage, entretien et désinfection des locaux, mise à disposition des produits d'hygiène et des équipements de protection, protocoles d'accueil dans l'école et en classe, circulation dans les parties communes, encadrement des temps périscolaires...

La sécurité de tous est une priorité absolue. Chaque école ne pourra ouvrir à nouveau ses portes partiellement ou totalement que lorsque l'Etat et les collectivités se seront assurées que l'ensemble des mesures sanitaires ont bien été mises en œuvre.

La directrice / le directeur de l'école de votre enfant vous fournira prochainement les informations utiles sur la mise en œuvre des modalités de protection de la santé des élèves, en même temps que l'équipe pédagogique prépare l'organisation des enseignements. Dans le contexte d'une réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai, elle / il vous sollicitera pour recevoir confirmation de votre souhait de retour en classe de votre enfant.

C'est une volonté conjointe qui nous anime, celle de réussir ensemble ce retour des élèves dans les écoles du département, en toute sécurité et sérénité.

Pierre Lambert

Le préfet

Pierre LAMBERT

Préfet

Mireille Vincent

Directrice académique

Maire